L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 17 FEVRIER 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 83, rue de la Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 17 FEVRIER.

AVIS JUDICIAIRES.

No. 234.—*ACTE*—Relatif à la publication des avis dans la paroisse d'Orléans.

SECTION 1re—*Il est décrété, &c.*—Qu'à dater du premier janvier mil huit cent cinquante et un, tous les avis qui seront publiés dans la paroisse d'Orléans, en vertu d'aucune loi, ordre de Cour ou ordonnance municipale, devront l'être en français et en anglais, pour le nombre de fois et pendant le temps requis par les lois existantes, dans un ou plusieurs journaux, le choix desquels appartiendra au défendeur dans les cas de saisie et vente, et aux parties intéressées dans les autres cas, ou au shérif ou tout autre officier, selon le cas, lorsque le défendeur ou les autres parties intéressées manqueront ou négligeront de faire leur propre choix. Bien entendu que tous les avis en français seront insérés dans un journal qui se publie en anglais et en français.

SECTION 2de—*Il est de plus décrété, &c.*—Que toutes lois ou parties de lois contraires au présent acte soient et demeurent abrogées.

Approuvé 20 février 1850.

JOS[illegible] WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

☞ Pour les avis judiciaires, voir la seconde page.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

TRANSMISE A L'ABEILLE.

New-York, 13 février.

Il est fait aujourd'hui 1200 b. coton, le marché est languissant; le middling ordinaire à fair s'est vendu 13 1/8 à 3/8. Farine des farines, 3000 barils, à 75 à 4 87; 5,000 sacs mais à 67. Le maïs pore à hausse, le vieux vaut 12 3/8 à 12 1/2 et le nouveau 13 1/2. Le whiskey 25 1/2, 300 boucauts tabac 9 1/2 à 13. Le café n'a pas changé. 500 boucauts sucre ont été pris à 5 1/2 à 6 3/8; les mélasses sont en demande et valent 25 cents.

MONUMENT DE JACKSON—Le comité nommé à l'assemblée publique du 11 janvier s'est réuni samedi soir au bureau du maire, sous la présidence de Son Excellence le gouverneur Walker.

Il a été résolu que des copies des résolutions prises dans l'assemblée générale tenue à la Bourse St-Louis, seraient envoyées aux recorders des différentes paroisses de l'Etat, afin que tous les Louisianais puissent coopérer à l'édification du monument qui doit s'élever sur la Place d'Armes en l'honneur de Jackson. Quelques-uns pensent que cette idée fait un plan primitif de ce monument et il a été résolu qu'il serait établi sur le modèle de la statue de Washington à Baltimore. Le maire devra écrire à cet effet, aux autorités de cette ville, pour connaître le prix approximatif de la dépense.

MAISONS PONTALBA—On verra par un avis publié dans nos colonnes de ventes à l'encan, que M. N. Vignié offrira en vente publique, mercredi prochain, à la Bourse St-Louis, les baux de six magnifiques magasins des maisons de Mme de Pontalba, faisant face à la Levée, aux côtés de la Place. Les deux magasins des encoignures ne seront point loués pour des cafés, mais les autres ne sont pas sujets à cette restriction.

Le commerce comprendra au premier coup d'œil la situation avantageuse de ces maisons; la proximité des steamboats, des navires, du wharf des steamers de la Californie, des marchés, de l'église et du théâtre, doit fixer son attention.

L'inauguration du très reverend évêque Blanc à l'archiépiscopat du diocèse de la Louisiane a eu lieu hier à l'église St-Patrick devant une assemblée nombreuse de fidèles. C'est le second archiépiscopat qui a été créé aux Etats-Unis, et la curiosité participait un peu de l'empressement qu'ont mis quelques personnes à assister à l'une des cérémonies les plus importantes du culte catholique. L'évêque de l'Alabama, officiant dans cette circonstance, a remis au nouvel archevêque les insignes de son rang; le *Pallium*, ornement envoyé par le Papé.

Une quête, au profit de l'église St-Patrick a rapporté, nous assure-t-on, une somme assez forte.

THEATRE D'ORLEANS.

Ce soir, à la demande générale, *La Prophète*, presque toutes les loges sont déjà louées. Demain, mardi, première représentation de la reprise de la *Dame Blanche*, opéra comique de Boieldieu, et chef d'œuvre du grand compositeur français. Jeudi, *Jérusalem*, opera de Verdi. La semaine prochaine, pouvoient les *Deux Foscari*.

CINQUIÈME CONCERT DE JENNY LIND.—Le programme de ce concert est l'un des plus brillants de la série. L'ouverture d'Egmont sera exécutée par l'orchestre sous l'habile direction de M. Benedict. M. Belletti chantera une cavatine de Gemma di Vergy; le *Pif Paf* des Huguenots, et un duo de l'Elixir d'Amour, avec Mlle Jenny Lind. La Diva, de son côté, a fait un choix très heureux de morceaux; c'est d'abord un air du Don Juan de Mozart, un air de l'Elixir d'Amour de Donizetti, *Home sweet home* et le Chant du Pâtre. M. Benedict doit exécuter sur le piano un Galop de sa composition.

Un journal de la Mobile, l'*Advertiser*, annonce que Mlle Jenny Lind doit aller donner un concert dans cette ville avant de se diriger vers l'Ouest.

CONGRES.

Dans le Sénat, le T. M. Winthrop informe l'assemblée qu'il venait de recevoir du Secrétaire d'Etat du Massachusetts, un certificat d'élection de l'hon. R. Rantoul Jr. au poste de Sénateur, jusqu'au 4 mars; avec instruction de présenter le dit certificat à l'Assemblée ou de le remettre à M. Randoul s'il avait arrivé au siège du gouvernement; or, M. Randoul n'étant pas arrivé, il croit de son devoir de présenter le dit certificat à l'Assemblée et de se démettre de fonctions qui ne lui appartiennent plus.

Cette question soulève un débat très intéressant. M. Clay pense que M. Winthrop doit conserver son siège jusqu'à ce que l'on ait la certitude que M. Randoul ait accepté le poste que l'élection lui donnait.

M. Davis demande qu'il soit résolu que M. Winthrop conserve son siège jusqu'à l'arrivée du nouveau sénateur.

M. Butler prétend que le fait seul de l'expédition des lettres de créances impliquait l'acceptation de M. Randoul et qu'en conséquence le mandat de M. Winthrop était expiré.

Le débat continue sur cette question et le Sénat s'ajourne sans avoir rien resolu.

Dans la Chambre: Un bill du Sénat décrétant l'établissement d'une chambre des comptes a été discuté. Le bill est adopté et présenté par le Sénat. Il le soumet des officiers à $4,000 par an, mais le rapport du comité demande à ce qu'il soit réduit à $3,000. La Chambre s'est ajournée sans avoir rien décidé à ce sujet.

ALABAMA—Une convention des mécontents de l'Alabama est depuis quelque temps en session dans la ville de Montgomery. Le journal du 11 dit que, jusqu'à ce jour, aucune décision n'avait été prise. Quelques mécontents paraissent vouloir déclarer nettement leurs principes désunionistes, tandis que d'autres cachent, pour le moment, leurs intentions. Les résolutions équivoques, qui peuvent signifier beaucoup ou rien, suivant les circonstances. Quelle sera la fin de tout ceci? Nous ne saurons le dire. Les opinions sont divisées à ce sujet.

PETITE VÉROLE A MONTGOMERY—Le Bureau de Santé de Montgomery, rapporte 14 cas de petite vérole existant en cette ville.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur la vente annoncée dans une autre colonne pour demain mardi, 18 courant, des terres appartenant aux héritiers Destréhan, et située vis à vis de Lafayette et de Bonligny. La premier lot mentionné dans l'annonce, contient la belle et vaste construction élevée par feu M. Theodule Destréhan et en outre son magnifique verger en plein rapport.

☞ Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la vente des meubles de la succession de James McGuire, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, rue Baronne, entre Girod et Julie, par le ministère de J. A. Bérard, encanteur.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur la vente à l'encan qui aura lieu ce jour, à 11 heures du matin, par l'encanteur de M. Murphy et Bevens, au No 110, encoignure des rues Bienville et Bourbon, des meubles de chêne et en acajou, de la maison de M. Theodule Destréhan, en face du marché de vieux Bienville. Parmi les meubles se trouvent des tables de nuit, des chaises, des fauteuils, des canapés, des tables de toilette, des tables de jeux, des tables de salle à manger, des glaces, des lits, des matelas, des couvertes, des draps, des rideaux, des tapis, des lampes, des pendules, des vases, des bronzes, des porcelaines, des cristaux, des ustensiles de cuisine, des fourneaux, des chaudières, des marmites, des casseroles, des pelles, des pincettes, des seaux, des cuillers, des fourchettes, des couteaux, des tasses, des soucoupes, des assiettes, des plats, des bouteilles, des verres, des carafes, des bougeoirs, des lampes, des huiles, des vinaigres, des sucriers, des moutardiers, des salières, des poivrières, des cafetières, des théières, des pots à lait, des pots à eau, des pots à crème, des pots à moutarde, des pots à confitures, des pots à beurre, des pots à tabac, des pots à fleurs, des pots de chambre, des cuvettes, des bassins, des seaux, des balais, des brosses, des balais de crin, des brosses à dents, des brosses à habits, des brosses à souliers, des brosses à chapeaux, des brosses à cheveux, des brosses à moustaches, des brosses à ongles, des peignes, des miroirs